

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 23 JUILLET 2025**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**URGANIZAZIONE DI U CULLOQUIU ANNINCU "E  
CUMPETENZE PSICUSUCIALE À TUTTE L'ETÀ DI A  
VITA"**

**ORGANISATION DU COLLOQUE ANNUEL "LES  
COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES À TOUS LES ÂGES DE  
LA VIE"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission pour les Politiques de Santé  
Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse, via le travail des agents de la direction générale adjointe des solidarités et de la promotion de la santé, met en œuvre au quotidien la promotion de la santé, qu'il s'agisse de la santé au travail ou de la santé des populations. En effet, la santé s'inscrit dans la définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « un état de complet bien-être physique, mental et social ».

Elle se situe donc dans une double perspective : permettre aux populations d'améliorer leur santé en leur donnant les moyens d'un plus grand contrôle et faire de la santé une ressource de la vie quotidienne. La promotion de la santé, pour se déployer pleinement, doit prendre en compte l'environnement global, notamment : l'action sociale, le logement, la justice, l'emploi, la mobilité, l'aménagement du territoire et le développement durable.

Les relations entre la santé, le social et l'environnement avec leurs impacts délétères sur les populations les plus vulnérables sont bien établies et documentées.

Ces études mettent en avant la situation complexe de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification.

Les politiques territoriales et les interventions de proximité doivent prévenir et corriger les iniquités en tenant compte des synergies à activer pour promouvoir des interventions plus équitables en santé.

C'est dans cet objectif que la Collectivité de Corse a lancé son programme *a saluta par tutti è inghjolocu, une santé pour tous et en tous lieux*, qui s'inspire de l'approche « Health in all polycies » (la santé dans toutes les politiques). Un des axes retenus dans ce rapport est d'agir sur le développement des compétences psychosociales tout au long de la vie.

Contribuer au développement des compétences psychosociales (CPS) est reconnu comme un déterminant majeur de la santé et du bien-être. L'état des connaissances, formalisées dans un référentiel édité par Santé publique France (2022) réactualisé avec une nouvelle édition complétée en 2025, permet de dégager les exigences qu'implique l'action portant sur le développement des CPS.

Parallèlement à ces préconisations et à ces constats, se développent des besoins de réflexion, d'échanges et de formations collectives pour tous les acteurs des champs de la santé, du médico-social, du social et de l'éducatif.

Tout au long de l'année, plusieurs actions sont proposées :

- Des sessions de formations internes et externes dispensées par des agents de la direction de la promotion de la santé visant à familiariser les acteurs avec les concepts et les outils existants ;
- L'organisation d'un colloque annuel visant à :
  - o Présenter des outils pratiques de développement des compétences psychosociales à tous les âges de la vie. Cette année, le thème abordé sera les CPS à l'école pour les enfants et les encadrants, les CPS en santé mentale du plus jeune âge au plus grand âge, et un outil de travail de développement des CPS pour les personnes âgées.
  - o Favoriser la construction d'une culture commune autour des CPS grâce à la diversité et la variété des apports de chaque intervenant à partir de leurs connaissances et leurs expériences ; dans le but de faciliter la réflexion autour de nouvelles perspectives d'évolution et de mise en place de pratiques de développement des CPS, notamment dans le cadre de la prévention en santé mentale.

Le financement de l'organisation du colloque a été inscrit au budget 2025, et fait l'objet d'une demande de participation auprès de l'agence régionale de santé de Corse dans le cadre de l'appel à projets promotion de la santé.

Dans une logique de déploiement et de suite donnée à ces colloques et interventions, il est prévu de pouvoir acheter des outils de prévention et de développements CPS, afin que ces actions soient mises en pratique par le personnel de la Collectivité.

Les dépenses prévues, d'un montant de 21 000 €, recouvrant les frais de location de salle, les défraiements des intervenants, l'achat de matériel divers, l'acquisition de nouveaux outils de prévention au développement des compétences psychosociales, seront imputées au programme 5213, chapitre 934, fonction 411, compte 6185, AE arrêté numéro 25/170 CE du 29 avril 2025.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver le projet tel qu'il vous est présenté ;
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes relatifs à l'organisation des événements présentés, notamment la convention de partenariat et de financement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que les divers courriers d'information et d'invitation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.